



Rapport 6

Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur des produits laitiers



SÉRIE DE RAPPORTS – N^o. 6, Janvier 2006

Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : détermination et répartition des avantages et des coûts

*Évaluation qualitative des avantages et des coûts
des programmes de salubrité des aliments à la ferme
et des plans environnementaux des fermes
dans le secteur des produits laitiers*

par

*Jean-Philippe Gervais
Bruno Larue
Jill E. Hobbs
William A. Kerr
Richard Gray*

préparé pour

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Janvier 2006

Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur des produits laitiers

Janvier 2006

Direction de la recherche et de l'analyse
Recherches stratégiques
Agriculture et Agroalimentaire Canada

REMERCIEMENTS

Nous désirons témoigner notre reconnaissance à Martin Pelletier et Marie-Ève Gaboury de l'Union des producteurs agricoles (UPA), et à Patrice Dubé, Annie Berger, Stéphane Fournier et Claude Gagnon, de la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) pour leur précieux soutien. Les opinions exprimées dans le présent rapport n'engagent que la responsabilité des auteurs et ne correspondent pas nécessairement aux positions des personnes susmentionnées ou des organismes qu'ils représentent.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2006

Tout point de vue exprimé, qu'il soit énoncé clairement, sous-entendu ou interprété à partir du contenu de la présente publication, ne reflète pas nécessairement la politique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

AAC ne contrôle pas l'accessibilité des sites Internet mentionnés dans le présent rapport. C'est pourquoi il ne peut être tenu responsable des hyperliens défectueux ou sans suite. Les liens vers les sites Web sont fournis aux utilisateurs uniquement pour des raisons de commodité. AAC ne cautionne pas ces sites et n'est pas responsable de l'exactitude, de l'actualité ni de la fiabilité du contenu. Les utilisateurs doivent savoir que les informations accessibles sur les sites qui ne relèvent pas du gouvernement du Canada ne sont pas assujetties à la Loi sur les langues officielles.

De plus amples renseignements sur la collection « Programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes » sont disponibles sur Internet à www.agr.gc.ca/spb/rad-dra.

Publication 03-070-RB
ISBN 0-662-70142-9
Catalogue A38-3/1-6-2005F-PDF
Projet 03-070-r

Also available in English under the title:

“A QUALITATIVE ASSESSMENT OF THE BENEFITS AND COSTS OF ON-FARM FOOD SAFETY AND ENVIRONMENTAL FARM PLANS IN THE DAIRY SECTOR”

TABLE DES MATIÈRES



	Avant-propos	ix
	Résumé	xi
<i>Chapitre 1</i>	Introduction	1
<i>Chapitre 2</i>	Initiatives de salubrité des aliments à la ferme dans le secteur des produits laitiers	7
<i>Chapitre 3</i>	Plans environnementaux des fermes dans le secteur des produits laitiers	17
<i>Chapitre 4</i>	Conclusion	21
	Bibliographie	23
<i>Annexe A</i>	Annexe technique	25
<i>Annexe B</i>	Glossaire des termes et liste des abréviations .	29

LISTE DES FIGURES



<i>Figure 1 :</i>	Nombre de fermes laitières de 1991 à 2001	9
<i>Figure 2 :</i>	Production de produits laitiers	9
<i>Figure 3 :</i>	Importations de produits laitiers	10
<i>Figure 4 :</i>	Exportations de produits laitiers.....	10
<i>Figure 5 :</i>	Équilibre du marché initial	25
<i>Figure 6 :</i>	Évolution des coûts de production résultant des programmes de salubrité des aliments à la ferme ...	27
<i>Figure 7 :</i>	Diminution des coûts des transformateurs attribuable aux PSAF.....	27
<i>Figure 8 :</i>	Accroissement de la demande attribuable aux PSAF	28

LISTE DES TABLEAUX



Tableau 1 :	Production laitière en hectolitres.....	9
Tableau 2 :	Avantages privés liés à la demande pouvant découler de l'application d'un PSAF dans le secteur des produits laitiers	11
Tableau 3 :	Avantages privés liés à l'offre pouvant découler de l'application d'un PSAF dans le secteur des produits laitiers.....	12
Tableau 4 :	Coûts privés éventuels des PSAF dans le secteur des produits laitiers	13
Tableau 5 :	Avantages et coûts de divers types de PSAF dans le secteur des produits laitiers	13
Tableau 6 :	Avantages privés éventuels découlant de l'application des plans environnementaux des fermes laitières	18
Tableau 7 :	Coûts privés éventuels des plans environnementaux des fermes laitières.....	19
Tableau 8 :	Comparaison institutionnelle des avantages et des coûts des plans agroalimentaires dans le secteur des produits laitiers	19



Avant-propos

De nos jours, les consommateurs se montrent mieux informés et plus avertis à l'égard des aliments qu'ils achètent, et les producteurs agricoles et agroalimentaires du Canada s'adaptent pour satisfaire à leurs exigences. Des chaînes d'approvisionnement qui accordent plus particulièrement de l'importance aux questions relatives à la salubrité et à la qualité des aliments de même qu'au respect de l'environnement ont été créées. Même à la ferme, les producteurs revoient leur mode de fonctionnement. On a lancé des initiatives sectorielles pour examiner la possibilité de mettre en œuvre des programmes de salubrité des aliments à la ferme (PSAF) et des plans environnementaux des fermes (PEF) et, dans bien des cas, on procède déjà à la mise en place de ces programmes et plans. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) reconnaît l'importance des préoccupations relatives à la salubrité des aliments et au respect de l'environnement pour la croissance future du secteur agricole et agroalimentaire. C'est pourquoi Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a commandé une série de six rapports en vue d'élaborer un cadre conceptuel nous permettant de mieux comprendre l'incidence que les PSAF et les PEF auront sur les avantages et les coûts dans l'ensemble de la chaîne agroalimentaire¹. Le cadre conceptuel offre une façon méthodique d'organiser et de rassembler les travaux en cours des parties intéressées et du Ministère en vue de déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre les programmes de salubrité des aliments à la ferme et de planification agroenvironnementale. Les rapports fournissent également des applications qualitatives provisoires du cadre conceptuel aux secteurs du porc, du bœuf, des céréales et des produits laitiers du Canada.

Ce sixième rapport de la série *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : détermination et répartition des avantages et des coûts* décrit en détail l'évaluation du secteur canadien des produits laitiers.

1. La plus grande partie de l'analyse effectuée pour les besoins de la présente étude a été terminée en mars 2003, avant la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) chez une seule vache de boucherie de l'Alberta et la fermeture subséquente des frontières des États-Unis et d'autres pays à toutes les exportations de ruminants sur pied et de viande et produits dérivés de la viande de ruminants du Canada.

Voici la liste complète des rapports de cette :

- Rapport 1 :** *Vue d'ensemble de l'élaboration et des applications d'un cadre conceptuel permettant d'analyser les avantages et les coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes, par J.E. Hobbs, J-P. Gervais, R. Gray, W.A. Kerr, B. Larue et C. Wasylyniuk*
- Rapport 2 :** *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : cadre conceptuel permettant de déterminer et de répartir les avantages et les coûts, par J.E. Hobbs, J-P. Gervais, R. Gray, W.A. Kerr et B. Larue*
- Rapport 3 :** *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur du porc, par B. Larue, J-P. Gervais, J.E. Hobbs, W.A. Kerr et R. Gray*
- Rapport 4 :** *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur du bœuf, par W.A. Kerr, C. Wasylyniuk, J.E. Hobbs, J-P. Gervais, R. Gray et B. Larue*
- Rapport 5 :** *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur des céréales, par R. Gray, M. Ferguson, B. Martin, J.E. Hobbs, W.A. Kerr, B. Larue et J-P. Gervais*
- Rapport 6 :** *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur des produits laitiers, par J-P. Gervais, B. Larue, J.E. Hobbs, W.A. Kerr et R. Gray*



Résumé

Le présent rapport examine les avantages et les coûts éventuels associés aux PSAF et aux PEF dans le secteur canadien des produits laitiers, où le programme *Lait canadien de qualité* (LCQ) constitue l'initiative en matière de salubrité des aliments à la ferme. Ce programme a pour but de démontrer aux consommateurs canadiens que leurs produits laitiers satisfont à des normes bien définies de salubrité alimentaire. Il met en application les meilleures pratiques de gestion agricole et fait ressortir l'importance des communications et d'une tenue de registres rigoureuse.

Les PSAF offrent deux types d'avantages aux producteurs laitiers : 1) une assurance contre les incidents liés à la salubrité des aliments et 2) une augmentation des bénéfices quand les PSAF provoquent des changements positifs quant aux préférences des consommateurs ou des gains de productivité accompagnés de mouvements proportionnels des prix et des quantités.

Une initiative de planification agroenvironnementale a été lancée par le Ontario Farm Animal Council, les Dairy Farmers of Ontario et la Ontario Farm Environmental Coalition (OFEC). En Ontario, les PEF ont été élaborés par les agriculteurs avec le soutien financier d'AAC. Il s'agit de documents que des agriculteurs ont établis de leur plein gré et qui ont pour objet de sensibiliser davantage ces derniers aux incidences environnementales de leurs activités. Ils aident à déterminer plus facilement les préoccupations liées à l'environnement et à fixer des objectifs en vue de meilleures conditions écologiques.

Le rapport présente les initiatives actuelles en matière de salubrité des aliments à la ferme et de protection de l'environnement dans le secteur des produits laitiers ainsi que les avantages et les coûts éventuels pour les producteurs, les transformateurs et les consommateurs. Les problèmes relatifs à la salubrité des aliments n'ont pas la même ampleur dans le secteur des produits laitiers que dans les autres secteurs agroalimentaires en raison des mécanismes de contrôle de la qualité qui sont déjà en place (p. ex., on procède à la vérification de la qualité du lait livré par camion avant de passer à l'étape de la transformation) et du processus de pasteurisation. Le secteur des produits laitiers se distingue aussi des autres secteurs sur les plans de la production et des règlements de commercialisation. Les prix à la ferme et le niveau de production y sont déterminés de l'extérieur par des organismes de réglementation et les importations font l'objet de contingents tarifaires très restrictifs. L'analyse des répercussions découlant de l'application des PSAF a tenu compte de ces facteurs. Comme il se peut que l'augmentation ou la diminution de la rentabilité des opérations à la ferme n'influe pas sur les prix à la ferme et le niveau de production laitière, il est probable que les rajustements consisteront simplement à modifier la valeur des contingents.

En cas de rigidité des prix et de la production, la publicité entourant les initiatives de salubrité des aliments à la ferme contribue à raffermir la confiance des consommateurs, dont les avantages pourraient profiter aux transformateurs et aux consommateurs, mais non aux producteurs.

En ce qui concerne les inquiétudes relatives à la salubrité des aliments, les problèmes environnementaux semblent moins pressants dans le secteur des produits laitiers que dans d'autres secteurs, comme celui du porc. Malgré tout, on continue de déployer des efforts considérables pour inciter les exploitants de fermes laitières à concevoir et à mettre en œuvre des PEF volontaires. Il est possible que dans le secteur des produits laitiers, les initiatives en matière de salubrité des aliments et les projets liés à l'environnement se chevauchent. Il faut tenir compte de tels chevauchements dans la documentation et lors de la mise en œuvre de ces initiatives pour qu'il y ait le moins de plaintes possible de la part des exploitants agricoles pressés par le temps.



Chapitre 1

Introduction

Les préoccupations relatives à la salubrité et à la qualité des aliments et au respect de l'environnement sont devenues des enjeux de taille sur les marchés intérieurs et les marchés d'exportation de nombreux produits agroalimentaires canadiens. Elles ont donné lieu à nombre d'initiatives lancées par l'industrie et appuyées par le secteur public. Bien que ces initiatives puissent être purement ponctuelles, on espère que les changements apportés pourront augmenter l'avantage concurrentiel dont jouissent les entreprises agroalimentaires canadiennes et à l'industrie agroalimentaire du pays dans son ensemble. Outre l'accroissement de la rentabilité, d'autres avantages pour la société pourraient découler de projets contribuant à une plus grande salubrité des aliments et à des pratiques de production agricole plus durables sur le plan de l'environnement.

Appuyé par le gouvernement du Canada et la plupart des administrations provinciales, le CSA place la salubrité des aliments et la gérance de l'environnement au rang des principaux objectifs à réaliser pour assurer un avenir prospère au secteur agricole du Canada. Aux termes du CSA, il est essentiel que des PSAF prenant pour modèle le système d'analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP) et des PEF soient mis en œuvre pour que le Canada demeure un des chefs de file mondiaux dans le domaine agroalimentaire.

Le présent rapport est le sixième d'une série portant sur l'évaluation des avantages et des coûts éventuels associés aux projets de mise en place de PSAF et de PEF dans le secteur agricole canadien. Il a pour objet de fournir une évaluation qualitative provisoire de portée générale pour le secteur canadien des produits laitiers. Il contient une analyse des différences régionales entre les initiatives de salubrité des aliments à la ferme et les initiatives axées sur l'environnement. L'analyse est centrée sur les industries laitières du Québec et de l'Ontario.

Le rapport se divise en quatre chapitres. Le reste du présent chapitre décrit le cadre coûts-avantages élaboré et appliqué dans le présent projet de recherche. Le chapitre 2 comprend des renseignements généraux sur la salubrité des aliments à la ferme dans le secteur des produits laitiers, fournit des renseignements pertinents sur l'évolution de la production laitière et détermine les principaux avantages et coûts des PSAF. Le chapitre 3 traite des PEF dans le secteur des produits

laitiers et le chapitre 4 présente les conclusions. L'annexe A contient une analyse technique, tandis que l'annexe B fournit un glossaire des principaux termes techniques et une liste des abréviations.

1.1 Cadre coûts-avantages²

Tout changement proposé dans la façon dont une entreprise ou une industrie exerce ses activités doit être évalué avant qu'une décision soit prise concernant l'opportunité de ce changement, peu importe que celui-ci résulte d'une occasion repérée par les gestionnaires de l'entreprise, d'une fluctuation dans les conditions du marché (par exemple, une récession) ou d'une modification du cadre réglementaire régissant les activités de l'entreprise. Si la modification proposée risque de nuire aux profits de l'entreprise, on peut envisager des solutions de rechange ou prendre la décision de se retirer du secteur. Les évaluations peuvent consister en des exercices aussi simples que des calculs sommaires. Toutefois, dans de nombreux cas, l'évaluation d'un changement proposé doit tenir compte d'un grand nombre de facteurs, et une structure plus officielle doit être mise en place pour organiser ces facteurs de façon à garantir l'intégralité du tableau et pour permettre aux facteurs tant négatifs que positifs d'être pris en compte. Comme l'interaction entre les facteurs est souvent complexe, il est impossible de faire une évaluation précise à l'aide de méthodes non structurées. Dans la présente étude, nous avons procédé à une analyse coûts-avantages, un des outils traditionnels les plus complets utilisés pour la prise de décisions formelles.

Ce genre d'analyse comporte de nombreux avantages lorsqu'il s'agit de prendre des décisions dans les situations complexes. Elle peut être effectuée à différents degrés de précision et de rigueur. D'ordinaire, elle débute par un exercice relativement simple qui consiste à répertorier les divers résultats escomptés pouvant découler d'une modification proposée au mode de fonctionnement d'une entreprise ou d'un secteur. Les résultats sont classés selon qu'il s'agit de coûts ou d'avantages. Cette répartition est souvent très vaste et certains des résultats y figurant peuvent ne pas s'appliquer à chaque secteur ou entreprise. Cette approche globale vise à assurer l'intégralité de l'analyse.

Une fois la répartition terminée, l'étape suivante consiste à recueillir des données auprès des personnes qui travaillent dans l'entreprise (ou les entreprises) afin de déterminer l'importance de chaque résultat éventuel. Ainsi, les avantages et les coûts majeurs peuvent être établis, ce qui permet de se concentrer davantage sur les variables de décisions clés. Dans de nombreux cas, il n'est plus nécessaire de poursuivre l'analyse une fois ce stade atteint, car les grandes lignes qui sous-tendent la décision sont évidentes.

Si le résultat n'est pas clair, on peut avoir davantage recours au cadre conceptuel afin d'accroître la transparence de la décision. Au besoin, des valeurs monétaires peuvent être attribuées aux principaux avantages et coûts. La détermination de ces valeurs est souvent coûteuse et nécessite le recours à des techniques d'estimation complexes et à des spécialistes. Il ressort clairement que la question des ressources en matière de recherche se pose lorsqu'il s'agit de déterminer l'importance à accorder à l'amélioration de l'information servant au processus décisionnel par rapport aux coûts d'obtention de l'information. Cependant, le principal point à retenir est qu'un cadre de travail cohérent permet d'organiser des éléments d'information de plus en plus complexes.

2. *Le cadre conceptuel décrit dans la présente section est un résumé du rapport n° 2 et est présenté pour l'information du lecteur. Pour plus de renseignements sur le modèle conceptuel, le lecteur est invité à consulter le rapport Salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : cadre conceptuel permettant de déterminer et de répartir les avantages et les coûts (Hobbs et coll., 2003).*

Comme bon nombre des changements apportés au mode de fonctionnement des entreprises ou des secteurs entraîneront des résultats de longue durée et que les coûts et les avantages ne se présenteront pas nécessairement en même temps, une analyse coût-avantages plus structurée pourrait comporter des techniques d'actualisation. Si l'on investit dans le but d'obtenir une quantification complète des principaux résultats, les techniques d'actualisation permettront de comparer les avantages monétaires et les coûts dans le temps et, par conséquent, de déterminer la valeur en dollars de l'avantage net. Comme de nombreuses hypothèses sont généralement nécessaires pour le calcul des estimations quantitatives des avantages et des coûts, le décideur pourrait aussi déterminer dans quelle mesure ces hypothèses influent sur ses calculs des avantages nets.

Le présent rapport se fonde que un cadre coûts-avantages pour l'évaluation des PSAF et des PAE. La liste des avantages et des coûts a d'abord été établie. À partir de l'expérience vécue par les entreprises ayant déjà adopté des systèmes de contrôle de la qualité et d'amélioration de l'environnement à la ferme, les principaux avantages et coûts ont ensuite été relevés. Aucune tentative visant à approfondir l'analyse n'a été faite par le biais de la mise en oeuvre ou de l'élaboration de mesures quantitatives parce que cela aurait nécessité une bien plus grande quantité de ressources que celles à notre disposition. Le cadre fournit un modèle sur lequel peut s'appuyer une analyse quantitative formelle. Cette dernière fournit toutefois des indications intéressantes.

En tant qu'outil du processus décisionnel, l'analyse coûts-avantages présente un intérêt additionnel. Il y a souvent divergence entre les avantages et les coûts privés et publics (p. ex., les coûts de la pollution de l'eau causée par la production agricole qui sont imposés à la société ne figurent pas au bilan des exploitations agricoles polluantes, pas plus que les avantages dont profitent les populations urbaines et qui résultent de l'adoption, par les agriculteurs, de pratiques de conservation des sols qui réduisent les tempêtes de poussière). Par conséquent, un changement du mode de fonctionnement des entreprises pourrait donner lieu à des résultats dont l'utilité varierait selon qu'il s'agit de l'intérêt public ou privé. L'analyse coûts-avantages permet aux avantages et aux coûts tant publics que privés d'être intégrés de façon cohérente au processus décisionnel. Une comparaison des deux types de décisions permet de déterminer dans quelle mesure il serait opportun que le secteur public intervienne pour appuyer ou décourager les décisions du secteur privé.

Certains des coûts liés aux PSAF sont évidents. L'élaboration d'un plan et sa mise en oeuvre comportent des coûts initiaux de gestion (fixes), notamment des coûts ponctuels associés aux modifications des installations (coûts fixes en capital liés à la conformité). Des coûts de gestion et de conformité permanents (variables) sont attribuables à l'exploitation du système, aux augmentations de salaire ou à l'embauche, à la formation continue du personnel, au matériel informatique, à la mise à jour des logiciels de tenue de registres, etc. Par ailleurs, d'autres coûts sont plus difficilement perceptibles. Si les systèmes ne sont pas obligatoires, certains coûts sont à prévoir lorsqu'il s'agit de distinguer les produits qui sont conformes aux PSAF de ceux qui ne le sont pas, dans le but d'assurer la qualité des produits offerts aux consommateurs. La garantie de qualité des PSAF est impossible à discerner à l'achat des produits ou même après consommation. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en place des moyens de vérifier si les produits ont été transformés conformément à ces normes, ce qui entraîne des coûts de surveillance des processus de production. Il y a aussi les coûts engagés lorsqu'il faut intervenir dans les cas de malhonnêteté ou d'incompétence.

Un large éventail d'avantages possibles ont aussi été intégrés au cadre d'évaluation des PSAF. Ils sont moins évidents que les coûts et illustrent mieux l'importance d'un cadre bien structuré. Par

exemple, la question de la salubrité des aliments suscite de plus en plus de préoccupations à l'échelle mondiale. Par conséquent, le fait que les aliments soient produits dans le cadre d'un PSAF pourrait faciliter l'accès aux marchés étrangers de même que permettre aux produits canadiens de se démarquer des autres produits à l'étranger et aux producteurs canadiens de vendre leurs produits au prix fort. En outre, les PSAF pourraient contribuer à affermir la réputation des produits canadiens à l'échelle internationale et à attirer et fidéliser une clientèle internationale.

Un PSAF peut s'avérer profitable pour les consommateurs du fait qu'il réduit les coûts que ces derniers engagent lorsqu'ils désirent de l'information sur la salubrité des aliments sur le marché. Les producteurs peuvent eux aussi y trouver leur compte, car ces programmes contribuent à réduire les dépenses visant à renforcer la confiance des consommateurs envers leurs produits ou encore les coûts de production découlant d'une amélioration liée à l'utilisation des intrants ou une augmentation des extrants (par une réduction du nombre des condamnations ou des retraits de produits du marché). Des avantages pourraient aussi être observés au sein de la chaîne d'approvisionnement, notamment une diminution des pertes lors du transport et de la surveillance hors ferme.

Un des principaux avantages serait la diminution des coûts associés à la responsabilité civile du fait qu'il est possible de déterminer l'origine des produits dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement lorsqu'il y a défaillance des systèmes assurant la salubrité des aliments. Le fait de pouvoir déterminer les fermes d'origine pourrait aider à réduire le nombre d'exploitations dont les produits font l'objet de rappels et favoriser un règlement plus rapide des problèmes de santé animale ou de contamination des cultures. Un autre avantage serait la possibilité de repérer toute entreprise parasite du système de salubrité des aliments (p. ex., un exploitant agricole qui estime ne pas avoir à réduire l'utilisation de pesticides parce que les autres agriculteurs le feront, ce qui rendra son taux de pesticides imperceptible une fois que tous les produits seront mélangés dans les silos).

Une bonne part des scénarios concernant les coûts et avantages peuvent être intégrés à un cadre d'assurance, c'est-à-dire que le fait d'engager les coûts associés aux PSAF n'élimine pas la possibilité d'un incident futur, mais contribue plutôt à en réduire la probabilité. Comme certains problèmes de salubrité des aliments peuvent entraîner une forte baisse du revenu pour bon nombre d'agriculteurs (p. ex., une épidémie de fièvre aphteuse), les efforts déployés par chacun d'eux pour améliorer la salubrité des aliments constituent en quelque sorte une prime d'assurance à verser pour réduire la probabilité d'un incident futur entraînant des coûts élevés et affectant un grand nombre d'exploitants agricoles.

Le cadre coût-avantages employé pour les PEF est semblable à celui qui sert pour les PSAF. Sur le plan des coûts, il y a des coûts tant fixes que variables résultant de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan. Il y a aussi les coûts de surveillance et d'application qui sont engagés lorsqu'il s'agit de s'assurer que les plans sont respectés et de mettre au pas ceux qui ne respectent pas leurs engagements.

Si le plan de l'exploitation indique que des pratiques environnementales inacceptables sont exécutées lors des travaux agricoles, il pourrait y avoir des coûts d'atténuation liés au règlement du problème. Il peut s'agir de coûts d'immobilisations tels que l'installation de systèmes de manutention du fumier plus élaborés et des coûts variables comme le changement des rations visant à réduire la quantité de phosphore contenu dans les matières fécales. Quant aux PSAF, ils peuvent entraîner des coûts liés à la différenciation des produits conformes aux PEF de ceux qui ne le sont pas.

Les avantages des PEF découlent de la réduction des coûts d'information portant sur le respect de l'environnement des procédés employés dans la production d'aliments, et ainsi du raffermissement de la confiance des consommateurs à l'égard de l'industrie alimentaire. Ils peuvent également contribuer à établir une image de marque pour les produits canadiens étant sans danger pour l'environnement et à réduire les coûts engagés pour satisfaire aux exigences de l'accès aux marchés des pays importateurs. Par ailleurs, les agriculteurs pourraient acquérir plus d'assurance et bénéficier d'une meilleure image au sein de la communauté du fait qu'ils contribuent à une meilleure gestion de l'environnement. L'adoption de pratiques de production plus respectueuses de l'environnement rehaussera la qualité de vie des Canadiens et pourrait réduire l'incidence sur la santé humaine des déversements de produits toxiques, etc. Les facteurs externes et les risques de responsabilité découlant des problèmes relatifs à la qualité de l'air et aux odeurs nauséabondes (nuisance) pourraient être atténués. On pourrait aussi observer une incidence positive sur les écosystèmes (p. ex., l'amélioration des habitats fauniques et la réduction des gaz à effet de serre).

Là encore, certains des scénarios relatifs aux avantages et aux coûts peuvent être envisagés dans une perspective d'assurance – les coûts étant vus comme des primes permettant de réduire la probabilité d'événements catastrophiques et peu fréquents. Il est aussi possible d'adapter le cadre pour tenir compte de certains avantages environnementaux qui ne se font sentir qu'à long terme.

En plus de catégoriser les avantages et les coûts des PSAF et des PEF fondés sur le plan HACCP, on a analysé les effets des modifications qui touchent différentes parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, pour que le secteur privé tire parti d'un PSAF fondé sur le plan HACCP, il faudra procéder à des changements relativement à la surveillance des produits agricoles tout le long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'au consommateur final. Les entreprises participantes devront engager des coûts afin que des normes alimentaires rigoureuses soient appliquées d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement et que les consommateurs soient tenus au courant des avantages qu'ils en tirent. Les différents participants à la chaîne d'approvisionnement pourraient également devoir partager tout accroissement de leurs revenus découlant des modifications apportées. Le cas échéant, les facteurs qui influent sur le partage de ces avantages et coûts entre les entreprises de la chaîne d'approvisionnement sont déterminés.

Les avantages et les coûts varieront selon les secteurs et certains facteurs, notamment si un secteur exporte une forte proportion de sa production et si ses produits sont commercialisés sous marque à l'heure actuelle. S'il y a lieu, ces différences sont précisées, tout comme leur incidence sur l'efficacité des PSAF et des PEF.



Chapitre 2

Initiatives de salubrité des aliments à la ferme dans le secteur des produits laitiers

2.1 Introduction

Il convient, tout d'abord, de donner un bref aperçu des premières initiatives en matière de salubrité des aliments dans le secteur canadien des produits laitiers. Le Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF) a été créé en 1997. Il est dirigé par la Fédération canadienne de l'agriculture et mis en oeuvre suivant les étapes ci-après :

1. *Établissement d'une stratégie nationale en vue de l'adoption d'un PSAF.*
2. *Élaboration d'un modèle général basé sur le système HACCP, production du matériel destiné aux producteurs, exécution de projets pilotes, élaboration du matériel utile à la formation des vérificateurs.*
3. *Mise en oeuvre du programme par le biais de séances de sensibilisation et de formation à l'intention des producteurs, formation des vérificateurs, vérifications à la ferme et élaboration d'un système de certification.*
4. *Reconnaissance officielle du programme par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), vérification par une tierce partie et évaluation administrative.*

À l'heure actuelle, le secteur des produits laitiers en est à la quatrième étape du PCSAF, ce qui signifie que l'initiative en matière de salubrité des aliments n'est pas encore terminée.

Dans le secteur des produits laitiers, l'initiative en matière de salubrité des aliments à la ferme est le programme *Lait canadien de qualité* (LCQ). Ce programme a été élaboré et mis en oeuvre récemment sous la coordination des Producteurs laitiers du Canada (PLC). Un manuel de référence a été établi en 2001 et, en 2003, l'ACIA et reconnu et approuvé le programme. L'objet du LCQ est de prouver aux consommateurs que leurs produits laitiers satisfont à des normes

bien définies en matière de salubrité alimentaire. Le LCQ, qui fait l'objet de pratiques exemplaires de gestion (PEG), met l'accent sur la communication et la tenue efficace de registres à la ferme. La stratégie du LCQ comporte quatre volets et combine les éléments suivants : i) les PEG, ii) une approche fondée sur le HACCP, iii) les points de contrôle critiques du HACCP, et iv) les procédures normales d'exploitation (PNE).

Pour obtenir une validation, le producteur laitier doit pouvoir démontrer qu'il respecte ou dépasse plusieurs critères de rendement. Il doit détenir un permis de livraison en bonne et due forme octroyé par l'organisme réglementaire provincial. Il doit aussi se conformer aux normes minimales acceptables énoncées dans les Règlements et code nationaux sur les produits laitiers ainsi qu'aux règlements sur les produits laitiers de sa province. Il doit assurer la surveillance des cinq points de contrôle critiques et, pour ce faire, il doit tenir un registre permanent des dossiers, appliquer des PEG et suivre des PNE bien documentées. Les cinq points critiques obligatoires sont les suivants : i) prévention de résidus dans le lait et la viande, ii) refroidissement et entreposage du lait, iii) propreté des installations de traite, iv) salubrité de l'eau, et v) injections de médicaments pour le bétail.

Les PEG sont des pratiques recommandées qui intègrent les principes et les objectifs en matière : i) de salubrité et de qualité des aliments, ii) d'efficacité de la production, iii) de facilité d'application, iv) de rentabilité, et v) de qualité environnementale. Les PNE représentent le premier pas vers l'application cohérente des PEG. Les Dairy Farmers of Ontario (DFO) encouragent l'élaboration de PNE bien documentées pour tous les aspects clés des activités de traite à la ferme. De plus, le programme HACCP appuyé par les producteurs laitiers exige : i) l'assistance à un cours de médecine pour le bétail est obligatoire et les producteurs doivent assurer un entreposage approprié des médicaments pour le bétail et tenir des registres de façon permanente ainsi que temporaire, ii) l'installation de thermographes et d'horloges enregistreuses pour la surveillance de la température des tanks réfrigérants et celle de l'eau de lavage et de rinçage dans le lactoduc, et iii) le prélèvement et la vérification d'échantillons à intervalles réguliers.

À l'heure actuelle, la participation au programme LCQ est volontaire. Les représentants des producteurs laitiers ont fixé des objectifs modestes au regard du taux d'inscription au programme. Par exemple, la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) espère convaincre 200 producteurs laitiers (environ 3 % du groupe) d'adhérer au LCQ dans un proche avenir.

2.2 *Le secteur des produits laitiers*

Avant de présenter les avantages et les coûts du programme LCQ pour le secteur des produits laitiers, il convient de jeter un coup d'oeil aux données sur la production et le commerce des deux provinces ayant la plus forte production laitière, soit le Québec et l'Ontario. Ces données permettent de mieux comprendre l'incidence éventuelle des PSAF. Le tableau 1 montre le volume total en hectolitres de lait produit au Canada, au Québec et en Ontario de 1998 à 2001. Il révèle que la production laitière canadienne a légèrement baissé durant cette période. Elle est demeurée relativement constante en Ontario et dans les autres provinces de l'Ouest, mais a régressé de 6 % au Québec.

Tableau 1 : Production laitière en hectolitres

	1998	1999	2000	2001
Canada	74 543 915	73 897 706	72 799 359	72 826 237
Québec	28 304 247	27 487 978	27 139 266	26 658 240
Ontario	25 121 750	25 333 342	24 961 480	25 127 751
Autres provinces	21 117 918	21 076 386	20 698 613	21 040 246

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La figure 1 montre l'évolution du nombre de fermes laitières au Canada, au Québec et en Ontario. Au Canada, ce nombre est passé de 32 678 en 1991 à 19 411 en 2001, ce qui représente un déclin de 68 %. En Ontario et au Québec, une tendance à la baisse a aussi été observée, mais elle n'est pas aussi marquée qu'à l'échelle nationale. Au Québec, le nombre de fermes laitières a diminué de 52 % entre 1991 et 2001, passant de 14 043 à 9 248, tandis qu'en Ontario, il a chuté de 63 %, tombant de 10 549 en 1991 à 6 468 en 2001.

Les figures 2, 3 et 4 illustrent l'évolution de la production et du commerce des produits laitiers canadiens de 1991 à 2001. La figure 2 révèle une hausse appréciable de la production de yogourt, qui a presque doublé entre 1991 et 2001, passant de 83 à 151 milliers de tonnes métriques. Par ailleurs, la production d'autres produits laitiers a été plus stable. Sur le plan du commerce, la figure 3 montre que le volume des importations de produits laitiers a peu varié entre 1991 et 2001 en raison des restrictions commerciales rigoureuses visant à protéger l'industrie laitière canadienne de la concurrence des importations. L'application de l'Accord sur l'agriculture de 1995 de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'a pas donné lieu à une forte hausse des importations (sauf dans le cas du beurre), essentiellement en raison de l'accord

Figure 1 :
Nombre de fermes laitières de 1991 à 2001

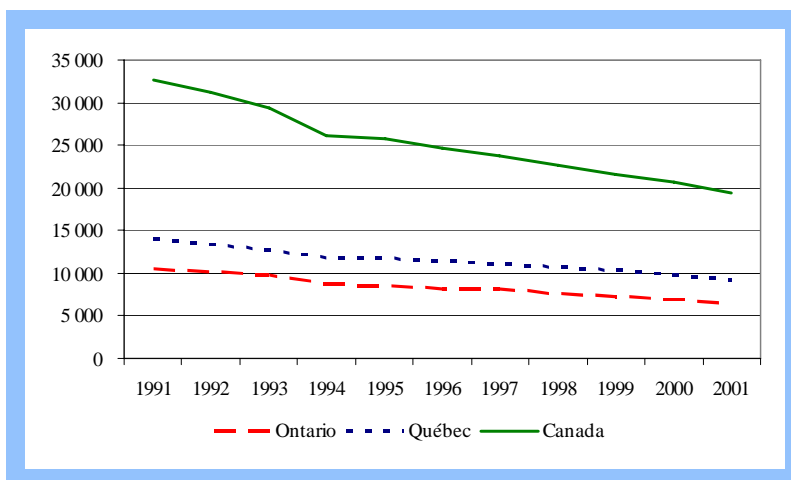
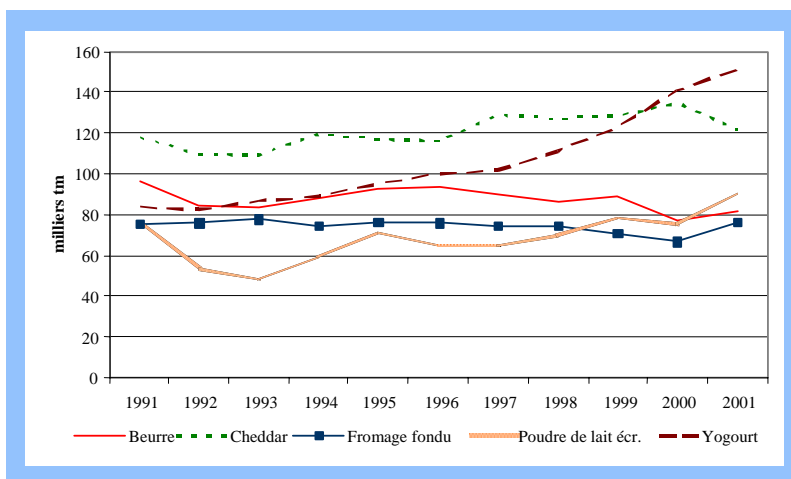


Figure 2 :
Production de produits laitiers

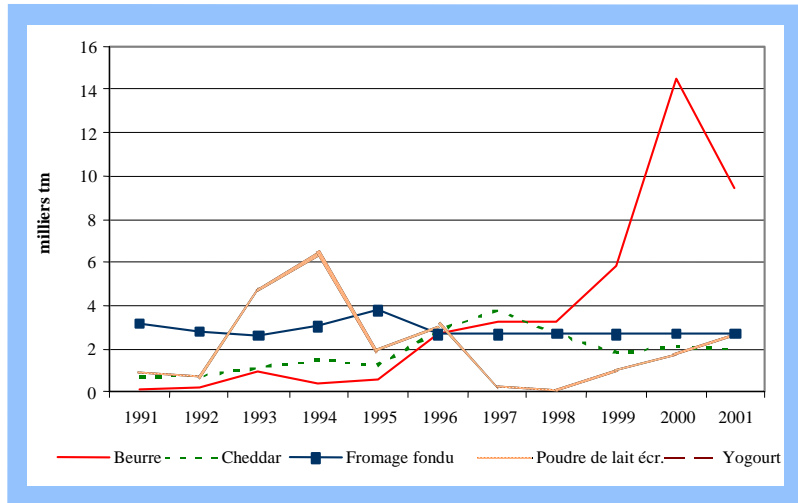


Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada.

bilatéral conclu entre le Canada et les États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Les importations de beurre ont bondi depuis 1995 et culminé à 14,1 milliers de tonnes en 2000. Le Canada n'est pas un gros exportateur de produits laitiers, en grande partie à cause de sa politique de gestion de l'approvisionnement. Les exportations de beurre diminuent régulièrement depuis 1995. Bien que les exportations de poudre de lait écrémé aient fluctué de façon très marquée durant la période 1991-2001, elles constituent néanmoins la plus grosse part de l'ensemble des exportations laitières du Canada. Les exportations de cheddar, de fromage fondu et de yogourt sont demeurées relativement stables au cours des dix dernières années.

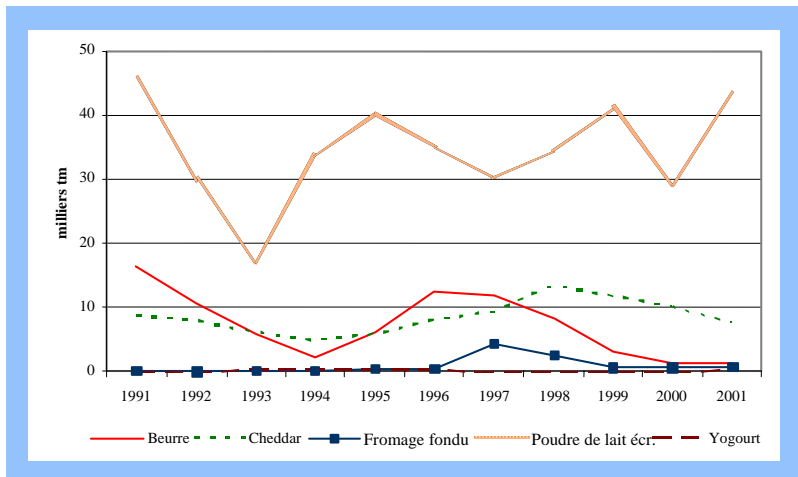
La description précédente permet de déterminer facilement les caractéristiques du secteur des produits laitiers qui pourraient influencer sur les avantages et les coûts associés à la mise en oeuvre des programmes de salubrité des aliments à la ferme. Le Canada n'a jamais été un gros exportateur de produits laitiers et il est peu probable qu'il le devienne, compte tenu de la dernière décision de l'OMC par suite de la plainte déposée par les États-Unis et la Nouvelle-Zélande au sujet des mécanismes de commercialisation de nos exportations laitières. Le Canada a abandonné son mécanisme d'exportation individuel et son niveau d'exportations doit être conforme aux obligations contractées aux termes de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC. Par conséquent, tout programme de salubrité des aliments dans le secteur des produits laitiers doit s'attaquer aux questions pertinentes à l'échelle nationale. Les producteurs laitiers craignent que le fait de devoir se conformer à des normes additionnelles de salubrité des aliments à la ferme pourrait entraîner une modification de la structure des fermes laitières, car ils estiment que les grosses exploitations possèdent des installations plus efficaces leur permettant de participer aux initiatives mises en place pour aborder les problèmes liés à l'environnement et à la santé ani-

Figure 3 :
Importations de produits laitiers



Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Figure 4 :
Exportations de produits laitiers



Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada.

mal. Les grosses exploitations possèdent des installations plus efficaces leur permettant de participer aux initiatives mises en place pour aborder les problèmes liés à l'environnement et à la santé ani-

male. Si l'adhésion au programme LCQ devenait obligatoire, la tenue de registres comporterait plus d'exigences, ce qui préoccupe de nombreux producteurs.

2.2 Analyse coûts-avantages

Le tableau 2 montre les avantages éventuels que comportent les PSAF pour le secteur des produits laitiers, d'après la répartition des avantages possibles liés à la demande déterminés dans le rapport n° 2 (Hobbs et coll., 2003a). Le tableau 3 présente les avantages éventuels qu'offrent les programmes d'assurance de la qualité et de salubrité des aliments dans le secteur laitier, selon la répartition des avantages possibles relatifs à l'offre. Enfin, le tableau 4 indique les coûts possibles liés à l'offre qui résultent de la mise en œuvre d'un PSAF.

Tableau 2 : Avantages privés liés à la demande pouvant découler de l'application d'un programme de salubrité des aliments à la ferme dans le secteur des produits laitiers

AVANTAGES LIÉS À LA DEMANDE	DESCRIPTION
<p><u>Marché intérieur :</u></p> <p>Réduire le coût des opérations pour les consommateurs</p> <p>Renforcer la confiance des consommateurs</p>	<p>Le niveau de confiance des consommateurs à l'endroit des produits laitiers est relativement élevé en raison du traitement que subit le lait avant sa commercialisation (pasteurisation). Il est donc peu probable qu'un programme de salubrité des aliments à la ferme permette aux producteurs de demander le prix fort pour leurs produits. Quoi qu'il en soit, les prix du lait à la ferme sont réglementés, et toute modification apportée au prix à la ferme du lait cru ferait vraisemblablement l'objet de longues négociations entre les producteurs, les transformateurs et la Commission canadienne du lait</p> <p>Des mesures fondées sur le HACCP pourraient elles aider à atténuer la chute des ventes en cas d'incidents de contamination du lait? Si les consommateurs fondent leur perception de la qualité du lait et des produits laitiers sur l'information obtenue ou reçue, des programmes préventifs tels que le LCQ devraient contribuer à réduire les pertes de ventes éventuelles suivant une contamination bactérienne (p. ex., la contamination par l'insecticide heptachlore à Hawaii, décrite dans Smith et coll., (1988))</p> <p>À l'heure actuelle, les producteurs et les transformateurs du Québec sont en train de négocier une majoration des prix en raison de la diminution des bactéries totales contenues dans les livraisons de lait. En adhérant au LCQ, les producteurs pourraient obtenir des prix élevés plus facilement. Ces prix diminueraient vraisemblablement en fonction du taux de participation au LCQ, de sorte que les avantages seraient plus grands pour les premiers adhérents au programme</p>

Tableau 2 : Avantages privés liés à la demande pouvant découler de l'application d'un programme de salubrité des aliments à la ferme dans le secteur des produits laitiers (Suite)

<p>Marchés internationaux :</p> <p>Assurer la différenciation sur les marchés internationaux</p> <p>Renforcer et développer les réseaux commerciaux</p> <p>Faciliter le commerce en réduisant les barrières non tarifaires (BNT)</p>	<p>L'avenir apparaît plutôt morose pour les exportateurs canadiens de produits laitiers. L'adoption d'un PSAF pourrait favoriser les exportateurs de produits spéciaux (p. ex., le fromage) et d'autres produits laitiers créneaux qui traitent avec des importateurs soucieux de la salubrité des aliments.</p> <p>Il est peu probable que les réseaux commerciaux prendront de l'expansion, en raison de l'obligation relative aux subventions à l'exportation contractée par le Canada dans le cadre de l'OMC</p>
---	--

Tableau 3 : Avantages privés liés à l'offre pouvant découler de l'application d'un programme de salubrité des aliments à la ferme dans le secteur des produits laitiers

AVANTAGES LIÉS À L'OFFRE	DESCRIPTION
<p>Économies d'efficience à la ferme :</p> <p>Améliorer la productivité des intrants</p>	<p>Les séances de formation relatives à l'application du LCQ et les documents obligatoires sur les procédures normalisées d'exploitation devraient contribuer à améliorer les compétences générales des producteurs dans le domaine de la gestion. Il est probable que les intrants seront utilisés plus efficacement, ce qui pourrait faire baisser les coûts de production et accroître la productivité globale des opérations laitières à la ferme</p>
<p>Économies d'efficience dans les relations d'affaires entre producteurs, transformateurs et détaillants :</p> <p>Réduire les coûts de logistique</p> <p>Réduire les coûts <i>ex post</i> découlant de la contamination d'aliments</p> <p>Réduire les coûts liés à la mesure : normes de rendement c. normes de procédé</p> <p>Réduire les coûts de surveillance et d'application</p> <p>Réduire les coûts de la responsabilité associée aux produits</p>	<p>Les pertes prévues sont moins lourdes dans le cas d'un incident grave (contamination), mais les chances d'avoir gain de cause devant les tribunaux pourraient demeurer inchangées</p> <p>Les transformateurs et les consommateurs bénéficient d'une meilleure garantie de constance de la qualité de l'offre de lait. Toutefois, des contrôles serrés sont déjà en place pour prévenir la transformation du lait contaminé. Les producteurs s'exposent à des amendes considérables si leur lait ne satisfait pas aux normes de qualité rigoureuses en matière de numération de bactéries et de cellules somatiques. Le secteur des produits laitiers a longtemps mis l'accent sur le respect des normes de rendement</p>

Tableau 4 : Coûts privés éventuels des programmes de salubrité des aliments à la ferme dans le secteur des produits laitiers

COÛTS LIÉS À L'OFFRE	DESCRIPTION
Coûts de gestion et coûts liés à la conformité	<p>La structure des fermes laitières est importante. Au cours de la dernière décennie, le nombre de fermes laitières a diminué de façon continue</p> <p>Les frais liés au travail administratif effectué pour présenter des faits à l'appui des bonnes pratiques de production font partie des coûts variables</p> <p>Les coûts fixes peuvent comprendre les modifications apportées aux bâtiments ou d'autres investissements en capital fixe visant à assurer la conformité aux exigences du programme LCQ. Certains producteurs auront peut être plus de coûts fixes à supporter que d'autres dont les installations laitières sont relativement récentes. Une visite des fermes est nécessaire pour déterminer ce point</p> <p>Les coûts fixes comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'installation d'un thermomètre (qui enregistre continuellement la température des tanks réfrigérants et qui coûte environ 1 500 \$ 2) des vérifications semestrielles de la salubrité de l'eau, chaque vérification coûtant approximativement 100 \$

Le tableau 5 présente un résumé des avantages et des coûts pouvant découler de la mise en oeuvre de divers types de PSAF dans le secteur des produits laitiers. Il constitue une évaluation qualitative fondée sur des interviews menées auprès des intervenants de l'industrie.

Tableau 5 : Avantages et coûts de divers types de PSAF dans le secteur des produits laitiers

	PSAF volontaires dans l'ensemble de l'industrie	PSAF obligatoires dans l'ensemble de l'industrie	PSAF axés sur l'acheteur	Normes réglementaires
Avantages				
Réduire le coût des opérations pour les consommateurs	Minimal	Aucun	Minimal	Minimal
Renforcer la confiance des consommateurs	Minimal	Minimal	Minimal	Modéré
Transmettre des renseignements additionnels	Minimal	Minimal	Minimal	Minimal
Assurer la différenciation sur les marchés internationaux	Aucun	Aucun	Minimal	Aucun
Faciliter le commerce en réduisant les BNT	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Renforcer et développer les réseaux commerciaux	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Améliorer la productivité des intrants	Minimal	Minimal	Minimal	Minimal
Améliorer l'efficacité de la production	Minimal	Minimal	Minimal	Minimal
Réduire les coûts de logistique	Minimal	Minimal	Aucun	Minimal
Réduire les coûts liés à la mesure : normes de rendement c. normes de procédé	Aucun	Aucun	Aucun	Minimal
Réduire les coûts de surveillance et d'application	Minimal	Minimal	Minimal	Minimal
Réduire les coûts de la responsabilité associée aux produits	Minimal	Minimal	Minimal	Minimal

Tableau 5 : Avantages et coûts de divers types de PSAF dans le secteur des produits laitiers (Suite)

	PSAF volontaires dans l'en- semble de l'industrie	PSAF obligatoires dans l'en- semble de l'industrie	PSAF axés sur l'acheteur	Normes réglemen- taires
Réduire les coûts <i>ex post</i> découlant de la contamination	Minimal	Minimal	Minimal	Aucun
Réduire les effets du parasitisme	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Réduire la fréquence des maladies d'origine alimentaire	Aucun	Minimal	Minimal	Minimal
Réduire l'asymétrie de l'information	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Ensemble des avantages	Minimal	Minimal	Minimal	Minimal
Coûts				
Coûts de gestion				
fixes – établissement du plan HACCP	Élevé	Élevé	Modéré	Modéré
variables – révision du plan en fonction des changements externes	Élevé	Élevé	Minimal	Modéré
Coûts liés à la conformité				
fixes – coûts d'immobilisations	Modéré	Élevé	Modéré	Modéré
variables	Minimal	Minimal	Modéré	Minimal
Investissements irrécupérables				
risque de retenue	Minimal	Minimal	Élevé	Aucun
Coûts de surveillance et d'application				
fixes	Minimal	Minimal	Minimal	Modéré
variables	Modéré	Élevé	Modéré	Modéré
Ensemble des coûts	Modéré	Élevé	Élevé	Modéré
ENSEMBLE DES AVANTAGES NETS	Coûts modérés	Coûts modérés	Coûts modérés	Coûts modérés

2.3 Modélisation des effets des PSAF

La présente section illustre l'incidence possible des initiatives de salubrité des aliments à la ferme sur les quantités et les prix d'équilibre dans le secteur des produits laitiers. L'annexe A contient une explication détaillée du modèle technique. Une description générale de l'analyse technique est incluse dans le rapport sur le cadre conceptuel (Hobbs et coll., 2003a). Celle-ci a été réalisée selon différents scénarios portant sur les avantages et les coûts liés à l'offre et à la demande qui sont indiqués dans la section précédente; elle tient compte de caractéristiques propres au secteur canadien des produits laitiers, comme la gestion de l'offre. On avance aussi que le Canada importe peu de produits laitiers. Un contingent tarifaire protège effectivement le marché intérieur des importations. Il s'agit d'une double tarification permettant d'appliquer un taux inférieur à un (faible) volume d'importations contingentées et un taux supérieur aux importations excédant le volume contingenté.

Comme les PSAF ont une incidence sur le coût de l'offre du lait et sur la demande de lait, il convient tout particulièrement de s'arrêter au prix à la ferme, qui représente l'élément central de la politique de gestion de l'offre. Tout avantage, pour le producteur, qui résulte d'une économie d'efficacité sur le plan de la production pourrait être complètement annulé par une baisse équivalente du prix réglementé à la ferme. En pareil cas, ce sont les consommateurs qui bénéficient de tous les avantages. Comme le secteur des produits laitiers est très réglementé, le prix à la ferme

et le niveau de production sont des variables prédéterminées et, de ce fait, il est extrêmement difficile de prévoir les effets des PSAF sur les choix faits par les organismes de réglementation. Par conséquent, on suppose que le prix à la ferme et la production intérieure demeurent constants³.

Plusieurs scénarios sont examinés.

Scénario 1 : On examine d'abord l'hypothèse d'une hausse des coûts de production engendrée par la mise en oeuvre d'un PSAF. D'après ce scénario, on suppose que les avantages découlant d'une plus grande efficacité ont moins de poids que les coûts additionnels qui doivent être engagés pour la mise en place des mécanismes de contrôle de qualité des initiatives de salubrité des aliments à la ferme. Comme il a été indiqué précédemment, les prix à la ferme et les niveaux de production sont constants. À la ferme, la hausse influe uniquement sur la valeur du contingent et n'a aucune incidence au niveau de la transformation. Une diminution de la production ou une majoration du prix à la ferme (en raison des coûts de production plus élevés) pourrait ramener le contingent à sa valeur initiale. La mise en oeuvre d'un PSAF pourrait aussi donner lieu à une baisse des coûts. Il appert qu'en réduisant le coût marginal de la production laitière, cette baisse pourrait permettre d'augmenter la valeur des contingents.

Scénario 2 : Selon ce scénario, le coût marginal des transformateurs diminue avec la mise en oeuvre de PSAF. Cette baisse pourrait résulter, par exemple, d'économies réalisées sur le plan de la logistique ou d'une réduction du nombre de rappels de produits. En raison de l'hypothèse de la rigidité des prix à la ferme et des mécanismes permanents de gestion de l'offre, les transformateurs internalisent les gains attribuables à l'adoption de programmes de salubrité des aliments à la ferme. Dans le cas des producteurs, les avantages ne sont pas immédiats. Cet exemple montre clairement les contraintes rigoureuses qu'imposent les règlements sur les produits laitiers quant à la répartition des avantages suivant la mise en oeuvre des programmes de salubrité des aliments à la ferme.

Scénario 3 : Supposons que la demande de produits laitiers augmente du fait d'un accroissement de la confiance des consommateurs canadiens à l'égard des produits laitiers suivant la mise en oeuvre de PSAF. L'effet de cette demande accrue est tributaire des décisions des organismes de réglementation. Dans l'hypothèse que les prix à la ferme et la production laitière demeurent constants, l'impact qui a stimulé la demande ferait croître le prix au détail, ce qui avantagerait les transformateurs. Par conséquent, les organismes de réglementation doivent permettre aux fermes laitières d'augmenter leur production et/ou le prix à la ferme du lait cru afin que les producteurs qui adoptent les mesures de salubrité des aliments puissent bénéficier des avantages monétaires.

Les programmes de salubrité des aliments à la ferme offrent deux types d'avantages aux producteurs laitiers : 1) ils représentent une forme d'assurance dans les cas de contamination alimentaire, et 2) ils peuvent faire croître les bénéfices s'ils donnent lieu à des changements favorables dans les préférences des consommateurs et/ou à des baisses de coûts entraînant des variations proportionnelles des prix et des quantités. La gestion de l'offre et les politiques commerciales ont une incidence contraignante directe sur ce genre d'avantages.

3. *Il convient de noter que le mouvement de la courbe du coût marginal des producteurs et des entreprises de transformation et/ou la variation des préférences des consommateurs en matière de produits laitiers pourrait facilement influencer sur les variables prédéterminées du modèle, mais l'analyse de tels effets déborde du cadre de la présente étude.*



Chapitre 3

Plans environnementaux des fermes dans le secteur des produits laitiers

Jusqu'à présent, les plans environnementaux des fermes constituaient uniquement des initiatives provinciales, bien que les autorités fédérales aient participé à la planification de divers programmes. Le plan environnemental des fermes le plus connu est celui qui est soutenu par le Ontario Farm Animal Council, les Dairy Farmers of Ontario et la Ontario Farm Environmental Coalition (OFEC). En Ontario, les PEF ont été élaborés par des agriculteurs, avec l'aide financière d'AAC. Il s'agit de documents établis volontairement par les agriculteurs en vue de sensibiliser le milieu agricole aux répercussions qu'ont leurs activités sur l'environnement. Ils visent essentiellement à déterminer avec plus de facilité les préoccupations écologiques et à établir des objectifs permettant d'améliorer l'environnement⁴.

La participation à un PEF est volontaire. Les producteurs intéressés doivent se conformer aux cinq exigences suivantes : i) assister à un atelier sur les PEF; ii) faire une auto-évaluation environnementale; iii) dresser un plan d'action; iv) participer à un examen confidentiel, et v) mettre en oeuvre le plan d'action du PEF. Après avoir assisté à l'atelier, les producteurs doivent examiner l'utilisation qu'ils font du sol, des bâtiments et des produits de la ferme en se reportant aux instructions des 23 feuilles de travail. Les instructions de certaines de ces feuilles s'adressent plus particulièrement aux producteurs laitiers, alors que d'autres ne s'appliquent pas à ce secteur.

Il importe de souligner l'existence d'une certaine complémentarité entre les PSAF et les PEF, bien que les effets croisés des programmes soient jugés relativement négligeables, du point de vue d'un producteur. On observe aussi des similarités et des chevauchements entre les documents relatifs aux PEF et au programme LCQ. Par exemple, la feuille de travail sur l'eau de lavage du

4. On trouve une description plus détaillée des PEF propres au secteur du bétail dans le rapport n° 4, *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur du boeuf* (Kerr et coll., 2003).

centre de traite des PEF et les PEG qui ont trait à l'eau et à l'alimentation animale dans le LCQ présentent des instructions et des lignes directrices qui se chevauchent en ce qui touche l'eau de lavage produite dans le cadre des opérations quotidiennes du centre de traite. Si elle ne fait pas l'objet d'une gestion appropriée, l'eau de lavage peut contaminer tant l'eau souterraine que l'eau de surface. Les lignes directrices sur l'utilisation et la gestion du fumier, contenues dans la feuille de travail des PEF et les PEG en rapport avec les installations laitières et la gestion du fumier prévues par le LCQ, constituent un autre exemple de complémentarité. Dans la mesure du possible, il faudrait relever les chevauchements dans les descriptions ou les comptes rendus des pratiques afin de démontrer aux producteurs que les responsables des initiatives de salubrité des aliments et de protection de l'environnement à la ferme sont conscients que le coût de renonciation est élevé pour les agriculteurs.

3.1 Analyse coûts-avantages

Le tableau 6 montre les avantages éventuels que comportent les PEF pour le secteur des produits laitiers, d'après la répartition des avantages possibles liés à la demande et à l'offre qui ont été déterminés dans le rapport n° 2 (Hobbs et coll., 2003a). Le tableau 7 indique les coûts possibles liés à l'offre qui résultent de l'application d'un PEF.

Tableau 6 : Avantages privés éventuels découlant de l'application des plans environnementaux des fermes laitières

AVANTAGES LIÉS À LA DEMANDE	DESCRIPTION
<p>Marché intérieur :</p> <p>Réduire les coûts d'opération pour les consommateurs</p> <p>Renforcer la confiance des consommateurs</p>	<p>Les PEF peuvent raffermir la confiance des consommateurs, notamment de ceux qui sont soucieux de l'environnement, ce qui pourrait stimuler la demande de certains produits laitiers. Toutefois, les producteurs ne sont pas d'avis que les PEF favoriseront la croissance des prix à la ferme ou des parts de marché dans le secteur des produits laitiers</p>
<p>Marchés internationaux :</p> <p>Assurer la différenciation sur les marchés internationaux</p> <p>Renforcer et développer les réseaux commerciaux</p>	<p>L'avenir semble assez terne pour les exportateurs canadiens de produits laitiers. Il est peu probable que les PEF aient une incidence sur les parts du marché d'exportation des produits laitiers spéciaux</p> <p>Les réseaux commerciaux ne s'étendront probablement pas, en raison de l'obligation relative aux subventions à l'exportation contractée par le Canada dans le cadre de l'OMC</p>
AVANTAGES LIÉS À L'OFFRE	DESCRIPTION
<p>Économies d'efficacité à la ferme :</p> <p>Réduire les coûts de surveillance et d'application</p>	<p>Les PEF n'auront probablement pas d'incidence sur l'efficacité</p> <p>Il y aura vraisemblablement une incidence sur les coûts de surveillance, bien qu'à l'heure actuelle il est impossible de déterminer avec certitude la nature des changements</p> <p>Les coûts d'application diminueront en cas de litiges ou de poursuites judiciaires en raison de la défense basée sur la diligence raisonnable</p>

Tableau 7 : Coûts privés éventuels des plans environnementaux des fermes laitières

COÛTS LIÉS À L'OFFRE	DESCRIPTION
Coûts de gestion et coûts liés à la conformité	<p>La conception initiale du plan entraîne des coûts de gestion considérables. Parmi les coûts fixes, il y a les frais de vérification du Plan agroenvironnemental de l'Ontario, qui nécessite une vérification initiale, mais pas de vérifications continues effectuées de façon aléatoire</p> <p>Il faut engager des coûts variables substantiels pour assurer la conformité aux règlements concernant l'utilisation du sol, ce qui inclut le fumier</p> <p>Les coûts fixes peuvent comprendre les modifications apportées aux bâtiments ou d'autres investissements en capital fixe dont le but est d'assurer la conformité aux normes environnementales. Certains producteurs auront peut être plus de coûts fixes à supporter que d'autres, qui ont des installations laitières relativement récentes et ont déjà adopté des mesures respectueuses de l'environnement</p>

Le tableau 8 présente un sommaire des avantages et des coûts éventuels des plans environnementaux des fermes dans le secteur des produits laitiers selon deux plans institutionnels. Il est fondé sur une évaluation qualitative des avantages et des coûts réalisée à partir d'observations faites par des intervenants de l'industrie.

Tableau 8 : Comparaison institutionnelle des avantages et des coûts des plans environnementaux des fermes dans le secteur des produits laitiers

	PEF volontaires	Règlements concernant l'utilisation des terres
Avantages		
Réduire le coût des opérations pour les consommateurs	Aucun	Aucun
Renforcer la confiance des consommateurs	Minimal	Aucun
Transmettre des renseignements additionnels	Aucun	Aucun
Assurer la différenciation sur les marchés internationaux	Aucun	Aucun
Faciliter le commerce en réduisant les BNT	Aucun	Aucun
Renforcer et développer les réseaux commerciaux	Aucun	Aucun
Réduire les coûts de surveillance	Aucun	Aucun
Assurer des avantages non pécuniaires aux producteurs	Aucun	Aucun
Réduire l'incidence négative sur la santé humaine	Minimal	Minimal
Réduire l'incidence négative sur la valeur de l'actif agricole	Minimal	Minimal
Améliorer l'incidence sur les écosystèmes locaux	Minimal	Minimal
Ensemble des avantages	Aucun à minimal	Aucun à minimal
Coûts		
Coûts de planification		
fixes – établissement du cadre de travail	Modéré	Modéré
variables – révision de la politique	Aucun	Modéré

Tableau 8 : Comparaison institutionnelle des avantages et des coûts des plans environnementaux des fermes dans le secteur des produits laitiers (Suite)

	PEF volontaires	Règlements concernant l'utilisation des terres
Coûts de surveillance		
fixes	Minimal	Élevé
variables	Aucun	Modéré
Coûts d'atténuation		
fixes – coûts d'immobilisations	Minimal	Élevé
variables	Aucun	Modéré
Ensemble des coûts	Minimal	Modéré
ENSEMBLE DES AVANTAGES NETS	Coût minimal	Coût modéré



Chapitre 4

Conclusion

Le présent rapport décrit les initiatives actuelles en matière de salubrité des aliments à la ferme et de protection de l'environnement dans le secteur des produits laitiers ainsi que les avantages et les coûts éventuels pour les producteurs, les transformateurs et les consommateurs. Les problèmes relatifs à la salubrité des aliments n'ont pas la même ampleur dans le secteur des produits laitiers que dans les autres secteurs agroalimentaires en raison des mécanismes de contrôle de la qualité déjà en place (p. ex., on procède à la vérification de la qualité du lait livré par camion avant de passer à l'étape de la transformation) et du processus de pasteurisation. Le secteur des produits laitiers se distingue aussi des autres secteurs sur les plans de la production et des règlements de commercialisation. Les prix à la ferme et le niveau de production y sont déterminés de l'extérieur par des organismes de réglementation et les importations font l'objet de contingents tarifaires très restrictifs. L'analyse des impacts causés par l'application des PSAF a tenu compte de ces facteurs. Comme il est possible que l'augmentation ou la diminution de la rentabilité des opérations à la ferme n'influent pas sur les prix à la ferme et le niveau de production laitière, il est probable que les rajustements consisteront simplement à modifier la valeur des contingents. En cas de rigidité des prix et de la production, la confiance accrue des consommateurs découlant de la publicité faite autour des initiatives de salubrité des aliments à la ferme donnerait lieu à des avantages pouvant profiter aux transformateurs et aux consommateurs, mais non aux producteurs.

En ce qui a trait aux inquiétudes relatives à la salubrité des aliments, les problèmes liés à l'environnement semblent moins pressants dans le secteur des produits laitiers que dans d'autres secteurs, comme celui du porc. Malgré tout, on déploie des efforts considérables afin d'inciter les exploitants de fermes laitières à concevoir et à mettre en œuvre des PEF volontaires. Il semble y avoir plus de chevauchements qu'on ne le supposait à l'origine entre les programmes de salubrité des aliments et les plans environnementaux des fermes dans le secteur des produits laitiers. Il importe de tenir compte de tels chevauchements dans la documentation et lors de la mise en œuvre de ces initiatives et projets afin qu'il y ait le moins de plaintes possible de la part des exploitants agricoles pressés par le temps.



Bibliographie

Rapport annuel de 2001. Dairy Farmers of Ontario.

Lait canadien de qualité. Programme d'assurance de la qualité. Manuel de référence, 2001, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Producteurs laitiers du Canada.

Plan vert Canada-Ontario en Agriculture. Programme relatif au plan agroenvironnemental Canada-Ontario. Rapport disponible à l'adresse : www.omafra.gov.on.ca.

Gervais, J.P. et J. Rude. « Some Unintended Consequences of TRQ Liberalization », à paraître dans le *Journal of Agriculture and Food Industrial Organization*.

Gervais, J.P. et D. Surprenant. « Evaluating the TRQ Import Licensing Mechanisms in the Canadian Chicken Industry », à paraître dans la *Revue canadienne d'économie rurale*.

Gray, R., M. Ferguson, B. Martin, J.E. Hobbs, W.A. Kerr, B. Larue et J.-P. Gervais. *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur des céréales*. Rapport produit pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, mars 2003.

Hobbs, J.E., J.-P. Gervais, R. Gray, W.A. Kerr et B. Larue. *Programmes de salubrité des aliments à la ferme et plans environnementaux des fermes : cadre conceptuel permettant de déterminer et de répartir les avantages et les coûts*. Rapport produit pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, mars 2003a.

Hobbs, J.E., J.-P. Gervais, R. Gray, W.A. Kerr, B. Larue et C. Wasylyniuk. *Vue d'ensemble de l'élaboration et des applications d'un cadre conceptuel permettant d'analyser les avantages et les coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes : sommaire*. Rapport produit pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, mars 2003b.

Kerr, W.A., C. Wasylyniuk, J.E. Hobbs, J.-P. Gervais, R. Gray et B. Larue. *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur du boeuf*. Rapport produit pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, mars 2003.

Larue, B., J.-P. Gervais, J.E. Hobbs, W.A. Kerr et R. Gray. *Évaluation qualitative des avantages et des coûts des programmes de salubrité des aliments à la ferme et des plans environnementaux des fermes dans le secteur du porc*. Rapport produit pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, mars 2003.

Smith, M.E. E.O. Van Ravensway, et S.R. Thompson. « Sales Loss Determination in Food Contamination Incidents: An Application to Milk Bans in Hawaii », *American Journal of Agricultural Economics* 70(1988): p. 513-520.



Annexe technique

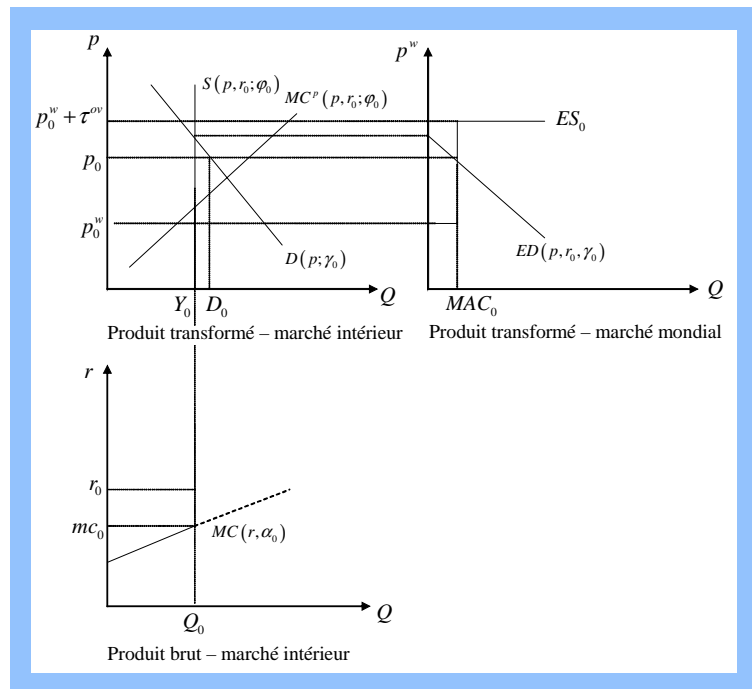
ANNEXE A

La présente section illustre les effets éventuels des initiatives de salubrité des aliments à la ferme sur les quantités et les prix d'équilibre dans le secteur des produits laitiers. Le rapport sur le modèle conceptuel contient une explication plus détaillée du modèle technique (Hobbs et coll., 2003a). Une analyse est faite pour différents scénarios intégrant les avantages et les coûts liés à l'offre et à la demande qui sont énumérés au chapitre 2. La figure 5 illustre l'équilibre de marché initial. Le diagramme en bas, à gauche, montre le marché intérieur du lait cru. La gestion de l'offre limite la quantité de lait fournie par le secteur à Q_0 . Le prix à la ferme est déterminé par la Commission canadienne du lait (CCL) et est fixé (de façon exogène) à r_0 ⁵. Le coût marginal pour les producteurs est mc_0 pour une quantité donnée. La différence entre r_0 et mc_0 constitue la valeur du contingent. La partie en haut, à gauche, de la figure 5 représente le marché de détail des produits laitiers au Canada. La demande de la part des consommateurs de produits laitiers transformés correspond à $D(p, \gamma_0)$. Le coût marginal des transformateurs est représenté par $MC^p(p, r_0, \varphi_0)$. L'offre des transformateurs est parfaitement inélastique, étant donné que la production intérieure au détail est restreinte de façon à être égale à la production intérieure de lait cru.

La partie en haut, à droite, représente le marché mondial des produits laitiers transformés. On suppose que le Canada est un petit importateur de produits laitiers. Le prix mondial est fixé de façon exogène à p_0^w . Il existe un contingent tarifaire qui protège effectivement le marché intérieur

Figure 5 :

Équilibre du marché initial



5. Le prix à la ferme est déterminé de manière exogène dans le modèle. En réalité, la CCL détermine le prix du lait à partir des estimations des coûts de production à la ferme. Comme les initiatives de salubrité des aliments à la ferme pourraient influencer sur l'efficacité des producteurs laitiers et, en conséquence, sur la structure des coûts de ceux-ci, il s'ensuit qu'elles pourraient avoir une incidence sur le prix du lait à la ferme. Dans la partie qui suit, on fait abstraction de ces considérations et on suppose que la valeur des contingents de production laitière rend compte de l'inefficacité relative aux coûts.

des importations. Un contingent tarifaire prévoit une double tarification qui permet d'appliquer un taux de droit inférieur à un (faible) volume d'importations contingentées et un taux supérieur aux importations en sus du volume contingenté. Par conséquent, un contingent tarifaire comporte trois éléments : i) le contingent ou le volume maximum des importations assujetti au droit le plus faible; ii) le taux de droit applicable dans la limite du contingent, et iii) le taux de droit hors contingent. Le taux de droit hors contingent frappe toute importation qui dépasse la limite prévue par le contingent ou l'engagement d'accès minimum (EAM). En réalité, il existe onze contingents tarifaires différents dans le secteur des produits laitiers⁶. Pour les besoins de la présente étude, la quantité MAC_0 représente le contingent établi pour l'ensemble du secteur des produits laitiers. Le droit hors contingent a été intentionnellement fixé à des niveaux extrêmement élevés (Tangermann, 1996; Larue et coll., 1999a,b; Gervais et Surprenant, 2003) et conséquemment, on présume que l'EAM a force obligatoire. Compte tenu des restrictions commerciales, la courbe de l'offre effective pour l'exportation se compose des segments formant la fonction échelon ES_0 . En raison des mécanismes de contrôle de la quantité dont le marché intérieur est pourvu et de la demande de produits laitiers de la part des consommateurs, la fonction de la demande excédentaire de produits laitiers au niveau du détail est ED_0 . Le prix de détail intérieur des produits laitiers est p_0 . Selon ce diagramme du marché de détail, il n'y a pas de comportement concurrentiel imparfait au niveau du détail⁷. Des leviers de déplacement sont compris dans la fonction d'offre à la ferme (α), dans la courbe de la demande intérieure au détail (γ) et dans la fonction d'offre des transformateurs (φ). Les leviers de déplacement peuvent représenter un certain nombre d'effets découlant de la mise en place d'un PSAF. Enfin, le lait cru n'est pas compris dans le modèle.

Comme les PSAF ont une incidence sur l'offre et la demande, il convient tout particulièrement d'en déterminer les effets sur le prix à la ferme. Tout avantage, pour le producteur, qui résulte d'une économie d'efficience sur le plan de la production pourrait être complètement effacé par une baisse équivalente du prix réglementé à la ferme. Le cas échéant, ce sont les consommateurs qui bénéficieraient de tous les avantages. Comme le secteur des produits laitiers est très réglementé, le prix à la ferme et le niveau de production sont des variables prédéterminées et, de ce fait, il est extrêmement difficile de prévoir les effets des PSAF sur les choix faits par les organismes de réglementation. Par conséquent, on suppose que le prix à la ferme et la production intérieure demeurent constants⁸.

Dans la figure 6, on observe une hausse des coûts marginaux de production engendrée par une augmentation des coûts de production résultant de la mise en œuvre de programmes de salubrité des aliments à la ferme. D'après ce scénario, on suppose que les avantages découlant d'une plus grande efficience ont moins de poids que les coûts additionnels qui doivent être engagés pour la mise en place des mécanismes de contrôle de qualité des initiatives de salubrité des aliments à la ferme. Comme il a été indiqué précédemment, les prix à la ferme et les niveaux de production sont constants. À la ferme, la hausse influe uniquement sur la valeur du contingent,

6. Il existe des contingents tarifaires pour le yogourt, le lactosérum sec, la crème épaisse, le lait et la crème concentrés et condensés, le lait liquide, le babeurre en poudre, le beurre, les produits dérivés des composants du lait naturel, le fromage, la crème glacée et d'autres produits laitiers.

7. Voir Gervais et Rude (2003) pour une analyse portant sur un secteur de la transformation où la concurrence est imparfaite.

8. Il convient de noter que les mouvements des courbes du coût marginal des producteurs et des entreprises de transformation et/ou la variation des préférences des consommateurs en matière de produits laitiers pourraient facilement influencer sur les variables prédéterminées du modèle, mais l'analyse de tels effets déborde du cadre de la présente étude.

qui régresse, passant de $r_0 - mc_0$ à $r_0 - mc_1$. Elle n'a aucune incidence au niveau de la transformation. Une diminution de la production ou une majoration du prix à la ferme (en raison des coûts de production plus élevés) pourrait ramener le contingent à sa valeur initiale.

La figure 6 permet également de déduire l'incidence d'une réduction des coûts découlant d'initiatives de salubrité des aliments à la ferme. Il appert qu'en réduisant le coût marginal de la production laitière, cette baisse pourrait permettre d'augmenter la valeur des contingents.

Dans la figure 7, le coût marginal des transformateurs diminue avec la mise en œuvre de PSAF. Cette baisse pourrait résulter, par exemple, d'économies réalisées sur le plan de la logistique ou d'une baisse du nombre de rappels de produits. L'augmentation de l'excédent des transformateurs est représentée par la partie ombrée dans le diagramme en haut à gauche. En raison de l'hypothèse de la rigidité des prix à la ferme et des mécanismes permanents de gestion de l'offre, les transformateurs internalisent les gains attribuables à l'adoption de programmes de salubrité des aliments à la ferme. Dans le cas des producteurs, les avantages ne sont pas immédiats. Cet exemple montre clairement les contraintes rigides que les règlements sur les produits laitiers imposent quant à la répartition des avantages suivant la mise en œuvre des programmes de salubrité des aliments à la ferme.

La figure 8 fournit une analyse d'une hausse de la demande de produits laitiers résultant d'une plus grande confiance des consommateurs à l'endroit des produits laitiers par suite de la mise en œuvre de PSAF. L'effet de cette demande accrue de la part des consommateurs canadiens est tributaire des décisions des organismes de régle-

Figure 6 :
Évolution des coûts de production résultant des PSAF

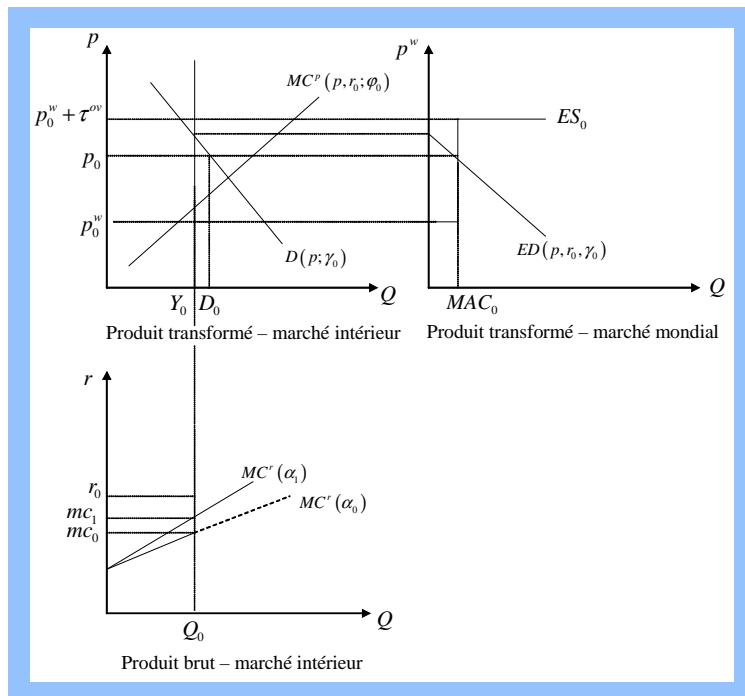
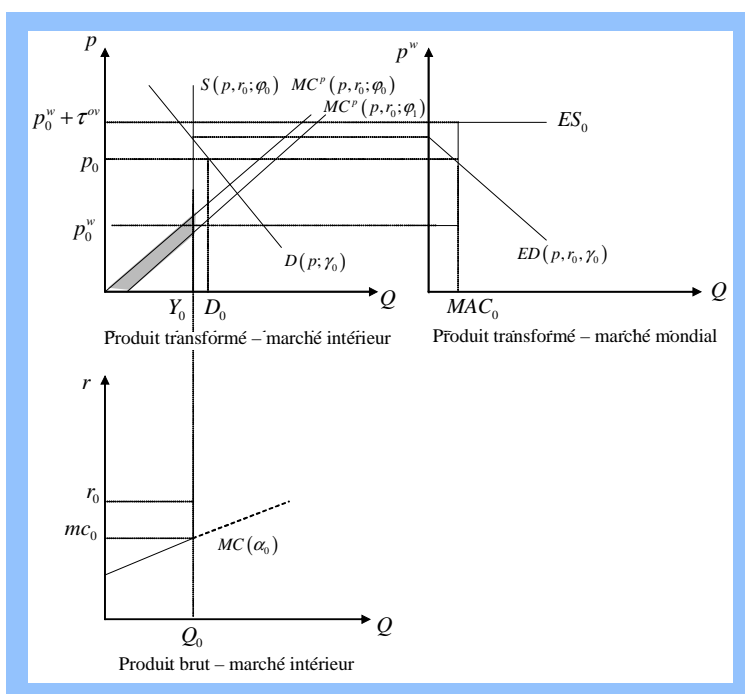


Figure 7 :
Diminution des coûts des transformateurs attribuables aux PSAF



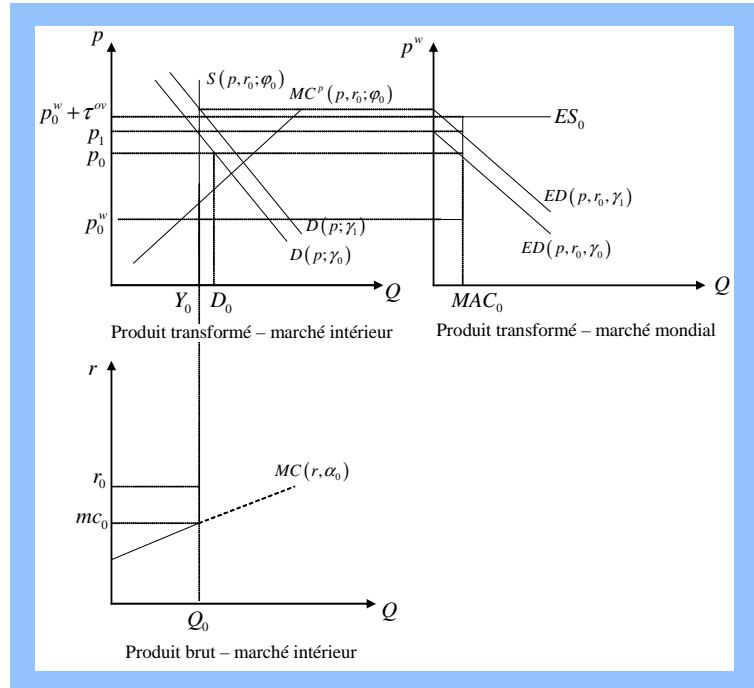
mentation. Si l'on suppose que les prix à la ferme et la production laitière demeurent constants, l'impact qui a stimulé la demande fera croître le prix au détail, ce qui avantagerait les transformateurs. Les importations ne seraient pas affectées en raison du taux de droit hors contingent élevé visant les importations. Par conséquent, les organismes de réglementation doivent permettre aux fermes laitières d'augmenter leur production et/ou le prix à la ferme du lait cru pour que les producteurs qui adoptent les mesures de salubrité des aliments puissent bénéficier des avantages monétaires.

Si la salubrité des aliments était compromise à grande échelle, la demande de produits laitiers chuterait, tout comme le prix de détail et les bénéfices des transformateurs. Une telle situation créerait des tensions au sein du secteur à offre réglementée et de fortes pressions seraient exercées pour que les producteurs supportent une partie de la baisse du prix de détail.

Les initiatives de salubrité des aliments à la ferme offrent deux types d'avantages aux producteurs laitiers : 1) ils représentent une forme d'assurance dans les cas de contamination alimentaire, et 2) ils peuvent faire croître les bénéfices s'ils donnent lieu à des changements favorables dans les préférences des consommateurs et/ou à des baisses de coûts entraînant des variations proportionnelles des prix et des quantités. La gestion de l'offre et les politiques commerciales ont une incidence contraignante directe sur ce deuxième type d'avantage.

Figure 8 :

Accroissement de la demande attribuable aux PSAF





Glossaire des termes et liste des abréviations

ANNEXE B

Glossaire

TERMES	DÉFINITIONS
Asymétrie de l'information	Lorsqu'une partie à une transaction (par exemple, le vendeur) possède plus d'information que l'autre partie (par exemple, l'acheteur)
Avantage/coût marchand	Voir Avantage/coût privé
Avantage/coût non marchand	Voir Avantage/coût public
Avantage/coût privé	Avantage ou coût associé à un produit acheté et vendu sur le marché
Avantage/coût public	Avantage ou coût transmis entre les agents économiques, mais non reflété sur le marché (voir Effet externe)
Avantage/coût social	Voir Avantage/coût public
Avantage marginal	Avantage tiré de la production d'une unité supplémentaire
Bien-être social	Voir Surplus économique
Contingent tarifaire	Un double taux de droits qui permet d'appliquer un taux inférieur à un (faible) volume d'importations contingentées et un taux supérieur aux importations en sus du volume contingenté
Coût de transaction	Coût associé à la réalisation d'un échange, y compris les coûts de recherche d'information, de négociation du coût de transaction, de contrôle de la qualité des produits, de surveillance des activités des partenaires et de l'exécution des conditions de la transaction
Coût/investissement irrécupérable	Coût qui ne peut être récupéré
Coût marginal	Coût associé à la production d'une unité supplémentaire
Déficiences du marché	Distorsion menant à des prix ne reflétant pas l'avantage ou le coût réel d'un produit, ce qui se traduit par une mauvaise affectation des ressources (voir Effet externe)
Effet concernant la demande	Avantage ou coût qui se manifeste par une hausse ou une baisse de la demande d'un produit
Effet concernant l'offre	Avantage ou coût qui se manifeste par une hausse ou une baisse de l'offre d'un produit

TERMES	DÉFINITIONS
Effet externe	Coût ou avantage transmis entre les agents économiques mais non reflété sur le marché
Élasticité parfaite	Lorsque l'élasticité prix est infinie : une entreprise peut vendre ce qu'elle souhaite au prix du marché mais rien du tout à un autre prix
Élasticité-prix	Mesure de la sensibilité de la quantité demandée d'un produit à une variation du prix de ce produit, toutes choses étant égales par ailleurs
Inélasticité parfaite	Lorsque l'élasticité prix est nulle. Les changements que subit le prix n'influent pas sur la quantité demandée
Parasitisme	Capacité de tirer parti d'une situation sans en payer le prix
Surplus du consommateur	Mesure des avantages que tirent les consommateurs (acheteurs) d'une situation sur le marché, c.-à-d. les avantages au delà du prix payé
Surplus économique	Somme du surplus du consommateur et du surplus du producteur. Mesure de la valeur totale, pour la société, d'un effet du marché
Surplus du producteur	Mesure de l'avantage total d'un effet du marché pour un producteur, c'est-à-dire la différence entre le prix et le coût marginal

Abréviations

ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
CCL	Commission canadienne du lait
CSA	Cadre stratégique pour l'agriculture
CT	Contingent tarifaire
DFO	Dairy Farmers of Ontario
EAM	Engagement d'accès minimum
ECL	Exportation commerciale du lait
FPLQ	Fédération des producteurs de lait du Québec
HACCP	Analyse des risques et maîtrise des points critiques
LCQ	Programme lait canadien de qualité

OFEC	Ontario Farm Environmental Coalition
OMC	Organisation mondiale du commerce
PCSAF	Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme
PEF	Plans environnementaux des fermes
PEG	Pratiques exemplaires de gestion
PLC	Producteurs laitiers du Canada
PNE	Procédure normale d'exploitation
PSAF	Programmes de salubrité des aliments à la ferme
